

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE TAISNIERES EN THIERACHE

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 Août 2016

Date de la convocation : 04 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 10

Le huit juillet deux mil seize, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 04 Juillet 2016 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

Ordre du Jour :

1 – Modification du tracé de la Ruelle Fourgon  
Mise à l'enquête publique  
2016 - 17

2 – Décisions Budgétaires  
2016 - 18

Questions diverses

Étaient présents : Mmes DESENFANT C, VERLOO E, MARTINS MI, RENARD F

Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr LIESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 - Modification du tracé de la Ruelle Fourgon – mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- que lors de la réunion du 17 Mai 2016, le Conseil municipal a constaté la désaffectation de fait de la Ruelle Fourgon (VC n° 18).

- que lors de la réunion du 08 juin 2016, le Conseil municipal a décidé de déclasser la Ruelle Fourgon dans le domaine privé de la commune.

La modification du tracé de la Ruelle Fourgon impliquera la création d'une voie nouvelle nécessitant l'acquisition de terrains. Aussi, il est nécessaire de procéder à une enquête publique prévue par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie

routière.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Décide :

De procéder à une enquête publique,

Donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## 2 - Décision modificative

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide les virements de crédits suivants :

Chapitre 11 – compte 623 : - 43.00€

Chapitre 67 – compte 673 : +43.00 €

Questions diverses : Néant